

## PARCOURS VAE

# DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL – DEAES

### LE METIER D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Le titulaire du DEAES possède les compétences nécessaires à la réalisation d'un accompagnement, tant dans les actes essentiels du quotidien, que dans les activités de la vie sociale, scolaire et des loisirs.

Il intervient auprès d'un public très diversifié, enfants, adolescents, adultes ou des personnes âgées.

Il contribue au sein d'une équipe pluri professionnelle, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de vie de la personne, à son domicile, dans une structure collective, ou dans le cadre scolaire et social.

### OBJECTIFS

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) au D.E.A.E.S. doit permettre au candidat de constituer son livret 2 et de le préparer à l'entretien oral avec le jury V.A.E.

L'accompagnement à la V.A.E. au D.E.A.E.S. s'articule autour de 5 objectifs qui sont de permettre au candidat de :

- Choisir, parmi ses expériences, celles qui sont le plus représentatives des fonctions liées au métier d'AES,
- Présenter et mettre en évidence les compétences acquises et liées au diplôme,
- Préciser, ordonner sa pensée et ses écrits,
- Rédiger et présenter ses expériences,
- Mettre en forme le document final destiné au jury,
- Se préparer à l'oral.

Ainsi, le candidat bénéficiera lors de cet accompagnement de séances individualisées dont les contenus porteront sur :

- La compréhension du référentiel professionnel lié au métier d'accompagnant éducatif et social qui comprend 4
- Domaines de Compétences
- Le repérage et l'analyse des situations d'expérience ou de travail pertinentes au regard du référentiel professionnel,
- L'explication et la formalisation des expériences,
- L'identification et la hiérarchisation des éléments de preuve.

#### **Public**

Demandeurs d'emploi : chèque VAE possible

Salariés : Financement Employeur / OPCA

Financement individuel

### L'accompagnement VAE

C'est une aide, un soutien, un conseil à l'intention des candidats, qui ne peut pas garantir la validation totale, du diplôme.

### C'est aussi...

22 heures maximum d'accompagnement sont proposées aux personnes engageant une démarche de V.A.E..

Nous proposons la répartition suivante :

- 9 heures de travail en collectif
- 14 heures d'accompagnement individualisé avec le formateur référent.

### Ce n'est pas

Une action de formation et ne pourra pas pallier d'éventuels manques ou lacunes du candidat au regard des attentes du référentiel professionnel

#### **3 sites**

Dijon

Auxerre

Chalon sur Saône